

<https://enseignants.se-unsa.org/Remuneration-le-SE-Unsa-refuse-qu-il-y-ait-des-laisses-pour-compte>



# Rémunération : le SE-Unsa refuse qu'il y ait des laissés pour compte

- Concertation attractivité et rémunération -

Date de mise en ligne : mardi 24 janvier 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le ministère a enclenché la deuxième phase des discussions sur l'attractivité et sur la rémunération. D'une part, il ne l'a fait que sur la partie « socle\* », repoussant à plus tard la partie « pacte\* ». D'autre part, il a dévoilé des mesures importantes pour certains mais insuffisantes pour tous ceux qui atteignent leur deuxième moitié de carrière. Le SE-Unsa demande au ministère de revoir sa copie et de chiffrer les propositions que le syndicat lui avait déjà faites en novembre.

Mardi 24 janvier, le ministère de l'Éducation nationale a commencé à dévoiler ses projets sur la partie « socle ». La première réunion sur la partie « pacte », elle, n'est prévue que pour le 7 février. Pour le SE-Unsa, en procédant ainsi, dans le contexte de conflit social sur la réforme des retraites, le ministère veut retarder la découverte des sujets qui fâcheront encore davantage.

Du choc d'attractivité au choc de déception

Sur la partie « socle », avec 1,9 milliard d'euros en année pleine, l'enveloppe budgétaire est certes conséquente mais elle ne permet pas l'augmentation inconditionnelle de 10 % promise par le président dans l'entre-deux tours des élections présidentielles.

Ainsi, les propositions avancées par le ministère partagent les personnels enseignants, CPE et psychologues en trois catégories :

- celles et ceux dont l'augmentation inconditionnelle atteint voire dépasse dans certains cas les 10 % annoncées ;
- celles et ceux dont l'augmentation de salaire n'atteint pas l'objectif mais dont les augmentations de rémunération permettent de compenser l'inflation cumulée depuis trois ans ;
- et celles et ceux, trop nombreux, dont les augmentations de rémunération n'atteindront ni les 10 % inconditionnels ni ne combleront la perte de pouvoir d'achat.

Les enseignants, CPE et PSYEN qui sont dans leur deuxième moitié de carrière seront à juste titre déçus en prenant connaissance de ces propositions.

Les mesures envisagées

Pour le ministère, la hausse des rémunérations se traduira essentiellement par une hausse de la prime d'attractivité. Il privilégie donc le système indemnitaire plutôt qu'une revalorisation du point d'indice assortie d'une reconstruction des grilles.

De plus, l'amplification importante de la prime d'attractivité ("prime Grenelle stage") sur les premiers échelons de la classe normale oublie toutes celles et ceux qui ont déjà une quinzaine d'année d'ancienneté. Même si la rue de Grenelle prévoit enfin les nécessaires mesures d'amélioration d'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, pour le SE-Unsa, l'évolution de carrière ne doit pas servir à compenser les pertes de pouvoir d'achat sous le coup de l'inflation.

Dans le détail des mesures envisagées par le ministère, le SE-Unsa a été entendu sur une partie de ses revendications comme l'intégration des stagiaires dans les bénéficiaires de la prime d'attractivité et une meilleure reconnaissance des expériences antérieures pour les lauréats de concours qui ont déjà une carrière professionnelle à leur actif.

## Rémunération : le SE-Unsa refuse qu'il y ait des laissés pour compte

---

En revanche, le SE-Unsa continue d'exiger que la prime d'attractivité soit identique pour tous les stagiaires, qu'ils enseignent à temps plein ou qu'ils soient à mi-temps en formation initiale.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, l'urgence est bien celle d'une revalorisation pour tous par une revalorisation du point d'indice et des mesures de correction des injustices et écarts de rémunération persistants dans notre ministère :

- entre le premier et le second degré ;
- entre les femmes et les hommes ;
- entre les métiers représentant un nombre de personnels important comme les enseignants en classe et des fonctions ou corps qui passent trop souvent en dessous des radars comme les enseignants spécialisés, les professeurs documentalistes, les CPE ou les PsyEN par exemple.

Le SE-Unsa demande au ministère de dévoiler au plus vite ses intentions sur la partie « pacte ». Pour le SE-Unsa, l'enveloppe budgétaire dédiée ne doit pas être conditionnée à des missions supplémentaires mais reconnaître le métier tel qu'il s'est déjà intensifié et complexifié avec l'inclusion, l'accompagnement individualisé et l'accompagnement à l'orientation notamment.

Pour le SE-Unsa, il y a urgence à reconnaître le métier tel qu'il s'exerce aujourd'hui sans lui ajouter de nouvelles charges. C'est à cette condition que le métier peut redevenir attractif et mieux vécu.

Le SE-Unsa continue de demander l'étude sérieuse par le ministère de ses propositions :

[enseignants.se-unsa.org/Attractivite-revalorisation-le-SE-Unsa-porte-vos-revendications](https://enseignants.se-unsa.org/Attractivite-revalorisation-le-SE-Unsa-porte-vos-revendications)

*\* Le ministère prévoit 2 volets de la discussion :*

*> une partie « socle » visant à atteindre les 10 % d'augmentation*

*> une partie « pacte » visant à reconnaître des missions déjà existantes ou nouvelles*